

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-22

**Objet : Création de l'Association QuattroPole.**

**Rapporteur: Mme DE OLIVEIRA**

Depuis plus de 10 ans la Ville de Metz s'est investie dans les coopérations transfrontalières, à l'échelle des partenariats métropolitains avec le réseau QuattroPole réunissant 4 villes-capitales de la Grande Région et plus récemment à l'échelle des coopérations de proximité avec le réseau Tonicités.

Ces réseaux permettent aux Maires et Bourgmestres d'entretenir des relations directes de grande qualité et aux administrations de bâtir des synergies et de mutualiser les savoir-faire autour de projets partenariaux.

Par ailleurs la Ville de Metz est membre d'Eurégio, association des Villes de la Grande Région.

Depuis 2009 et dans le cadre des présidences Luxembourgeoise puis Lorraine du Sommet de la Grande Région, la démarche Metroborder a permis de mettre en perspective la construction d'une Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière au sein de laquelle les réseaux de Villes sont appelés à jouer un rôle structurant.

La Présidence Rhénan-Palatine qui s'ouvre pour la période 2013-2015 doit permettre de déterminer les niveaux et modalités de coopération de la Grande Région avec les réseaux de Villes en général et QuattroPole en particulier qui a travaillé à une évolution de son fonctionnement pour répondre à ces nouveaux enjeux.

C'est dans ce contexte évolutif que le réseau QuattroPole propose la création de l'Association de droit luxembourgeois QuattroPole, afin de donner d'avantage de lisibilité et de poids au réseau, et visant ainsi à atteindre deux objectifs principaux :

- Politique, avec une meilleure visibilité en Europe et dans la Grande Région, et un élargissement de l'implication des élus des Villes (10 représentants par Ville) dans les décisions du réseau.
- Technique, incluant les activités nouvelles liées à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration, et la prise en charge de la gestion budgétaire et la communication, de la recherche de fonds européens.

Le siège de l'Association est fixé à Luxembourg.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

**VU** la « Déclaration d'intention pour la création d'un réseau de villes européennes » en date du 29 février 2000,

**VU** la « Convention Quattropole » en date du 12 mars 2007,

**VU** les projets de statuts de l'Association QuattroPole joints en annexe,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de Metz de participer au réseau de villes transfrontalier, compte tenu de sa situation géographique au cœur d'une région frontalière,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de Metz de collaborer avec les villes de ce réseau et de lui donner d'avantage de lisibilité,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE** d'approuver les statuts de l'Association QuattroPole, dont le projet est joint en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les finaliser et les signer

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à la création de l'Association QuattroPole, à sa mise en œuvre et à son fonctionnement.

La cotisation est fixée à 100 € par Ville, outre la contribution liée aux actions et au fonctionnement de l'Association à hauteur des engagements des années précédentes

**DESIGNE**, en application des statuts de l'Association, les 10 délégués suivants (représentants du Conseil Municipal), membres de l'Assemblée Générale de QuattroPole, outre Monsieur le Maire :

- Madame Nathalie DE OLIVEIRA
- Madame Michèle MEDOC
- Monsieur Hacène LEKADIR
- Monsieur Stéphane MARTALIE
- Monsieur Bernard HEULLUY
- Monsieur René DARBOIS
- Madame Patricia SALLUSTI
- Monsieur Thierry JEAN
- Madame Marie-Jo ZIMMERMANN
- Monsieur Khalife KHALIFE

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,

Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Réseaux de Villes  
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.4 Aménagement du territoire

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**